

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2014 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (20h00)  
MM Marcel Langlois (20h00)  
Ghislain Gagnon, conseiller (20h00)  
Gaston Simoneau, conseiller (20h00)  
Guillaume Hinse, conseiller (20h00)  
Gervais Ouellette, conseiller (20h00)  
MME Suzanne Forestier, conseillère (20h00)

Les membres présents forment le quorum.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

**Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.**

**Réflexion : «Toutes les choses qui font que nous aimerions vivre jusqu'à 100 ans sont justement celles que nous devons éviter si nous voulons vivre centenaire.»**

**2014-04-114**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-115**

#### Décision soumissions location de pelle pour l'année 2014

Les soumissions furent ouvertes à ou vers 11h05 le vendredi 4 avril 2014 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay en présence de l'adjointe administrative, Marie-Claude Nolet.

Entrepreneur	Prix soumis	Conformité
Marc Lemay	120\$/heure (Link Belt 160X2 (2009)) (100% du taux de location de machinerie lourde)	Non vérifiée
Marc Lemay	120\$/heure (Link Belt 160X2 (2014)) (99% du taux de location de machinerie lourde)	Non vérifiée
La Sablière de Warwick Itée	128.26\$/heure (Link Belt 210 LX (2003)) (95% du taux de location de machinerie lourde)	Non vérifiée
La Sablière de Warwick Itée	128.26\$/heure (Link Belt 210 LX (2009)) (94% du taux de location de machinerie lourde)	Non vérifiée
La Sablière de Warwick Itée	128.26\$/heure (Link Belt 210 X2 (2009)) (94% du taux de location de machinerie lourde)	Non vérifiée
Entreprise M.O.	105\$/heure (160 DLC (2009)) (87% du taux de location de machinerie lourde)	Conforme avec une irrégularité mineure (voir note)
Entreprise M.O.	120\$/heure (210 GLC (2012)) (88% du taux de location de machinerie lourde)	Non vérifiée

Note : La soumission d'Entreprise M.O. n'indique pas la marque de la pelle par contre elle indique clairement le modèle et l'année. Étant donné que seul John

Deere fabrique ce modèle de pelle, la municipalité de Tingwick peut passer outre à cette irrégularité mineure et accorder le contrat à Entreprise M.O. pour le montant inscrit précédemment pour sa pelle 160 DLC année 2009.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission d'Entreprise M.O. pour sa pelle John Deere 160 DLC année 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-116**

### **Décision location terre du 1272, Chemin Craig**

**Les conseillers Guillaume Hinse et Gervais Ouellette mentionnent qu'ils ont un intérêt dans le prochain sujet et se retirent.**

Les offres furent ouvertes à ou vers 11h05 le vendredi 4 avril 2014 par la directrice générale et secrétaire trésorière en présences de Monsieur Guillaume Hinse, agriculteur et conseiller et Madame Marie-Claude Nolet, adjointe administrative.

**Ferme Simonetta** 2 400\$/année (conforme)

**Denis Pellerin** 531\$ selon critère établi (non conforme prix non spécifié pour le nombre d'année)

**Ferme Rollère** 110\$ pour 5 ans (conforme)

**Gervais Ouellette** 800\$/année (conforme)

**Ferme Des P'tits Bateaux** 3 100\$/année (conforme)

Après vérification l'offre de la Ferme Des P'tits Bateaux est la plus haute conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de louer la terre du 1272, Chemin Craig à la Ferme Des P'tits Bateaux pour la somme de 3 100\$ par année pour 5 ans. Que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soient autorisés au fin des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick le bail de location à intervenir entre les parties.

Adoptée à la majorité des conseillers.

**Les conseillers, Guillaume Hinse et Gervais Ouellette reviennent siéger à la table des délibérations.**

### **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS 2014**

Rien à signaler.

**2014-04-117**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS 2014**

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 mars, de la séance extraordinaire tenue le 10 mars et de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2014 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 mars, de la séance extraordinaire tenue le 10 mars et de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2014 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-118**

### **ADOPTION DES COMPTES**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Air Liquide	Accessoires pour réparation	95.70\$
Aubert	Achat livre : La vie ça se	20.00\$

communication	cultive!	
Banque nationale	Horloge salle paroissiale	45.84\$
Bell mobilité	Cellulaires	273.98\$
Buropro	Papeterie administration et voirie	245.80\$
Caza Marceau, Soucy Boudreau Avocats	Formation : Éthique et déontologie des élus	402.41\$
Centre du Camion Gauthier	Pièces et réparation camion #6	4 173.72\$
Chantale Ramsay	Frais de transport dîner réseautage Carrefour jeunesse Emploi et rencontre avec BPR jusqu'à St-Albert	35.20\$
Cherbourg sanitaire et emballage	Produits sanitaires salle OTJ, bureau municipal et salle paroissiale (49.32\$ remboursé par Chevalier de Colomb)	462.81\$
Commission scolaire des Bois-Francis	Transport journée classe neige 31 janvier 2014	302.85\$
Coop du Pré-Vert	Achats divers	169.44\$
Coop du Pré-Vert	Diesel	17 189.64\$
CWA	Réparation poste de pompage	956.94\$
David Gosselin	Adapteur pour pompe portative camion citerne	20.75\$
Dépanneur de la Place	Eau, lait, café	87.42\$
Distribution Vithémon	Cruche d'eau bureau et cruche d'eau déminéralisée pour puits (chlore)	35.00\$
Électro Alarme	Réparation pagette	44.84\$
Entreprise M.O.	Déneigement secteur Trois-Lacs 2 <sup>e</sup> versement	5 036.85\$
Exova	Analyses d'eau potable et usées	141.42\$
Extincteur Victo	Recharge bonbonne service incendie	67.84\$
Fédération Québécoise des Municipalités	Transport Dicom : Levasseur, Pro du CB, Formicel, Aréo-Feu et Ministère de la Famille	98.74\$
Fortin Sécurité Médic	Accessoires trousse premiers soins garage et bureau	157.44\$
Garage G. Allison	Essence et cire	237.64\$
Grobec	Journée d'information sur l'eau (Gaston Simoneau, Benoit Lambert et Guy Gauthier)	120.00\$
Guy Gauthier	Frais de repas Salon TEQ le 12 mars 2014	21.76\$
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	716.39\$
Hydro-Québec	Électricité 124, chemin de la Station	30.79\$
Hydro-Québec	Électricité bureau administratif, caserne et garage municipal	2 547.68\$
Hydro-Québec	Électrice bureau administratif, caserne et garage municipal	2 552.01\$
Jean-Denis Hinse	Entretien salle OTJ	530.35\$
J. Marc Laroche	Réparation lumière de rues	612.13\$
Linda Ouellette	Rédaction «Rassembleur» mars 2014	300.00\$
Machineries Serge Lemay	Pièces TV 140, camion à neige et souffleur	81.91\$
Marcel Roy	Location tracteur patinoire	237.50\$
Marc Ouellette	Frais de cellulaire avril 2014	30.00\$

MRC d'Arthabaska	Quote-part 2 <sup>e</sup> versement	15 604.00\$
Paul-André Baril	Frais de cellulaire avril 2014	30.00\$
Petite caisse	Courrier recommandé taxes en retard, service de garde, télécommande OTJ, linge a vaisselle salle paroissiale et pièces réparer scie	97.95\$
Philippe Gosselin & Asso.	Entretien annuel fournaise garage	195.40\$
Pièce d'auto Allison	Pièces camion #1, camion #2, camion #6, camion à neige et entretien garage	306.90\$
Place aux jeunes	Séjours exploratoires 2013-2014	250.00\$
Plomberie Denis Carignan	Dégeler ponceau 33, chemin du Hameau	517.39\$
Pneus Dominic	Réparation crevaison pépîne et TV 140	456.43\$
Portes Baril inc.	Porte du garage municipal	13 239.78\$
Poste canada	Rassembleur février 2014 et circulaire offre approvisionnement en eau potable	179.26\$
RCAP Leasing	Location photocopieur bureau	1 627.76\$
Réal Fortin	Frais de cellulaire avril 2014	50.00\$
Receveur général du Canada	Licence radio 2014	622.00\$
Renaud Bray	Achat livres bibliothèque	313.37\$
Réseau prévention suicide Bois-Francis	Cocktail 4 février 2014	25.00\$
Robitaille Équipement	Patins et lames pour le déneigement	1 362.45\$
Services EXP	Honoraires professionnels modification règlement de lotissement	914.05\$
Service Laser inc.	Réparation imprimante HP	363.26\$
Sidevic	Pièces entretien machineries de déneigement	35.05\$
Société coopérative des Bois-Francis	Pièce souffleuse à neige	7.34\$
Société de développement Durable (Gesterra)	Collecte et transport matières résiduelles avril 2014 et balance du janvier 2014, traitement des matières février 2014 et frais collecte annuelle bacs supplémentaires	13 081.76\$
Sogetel	Lignes téléphoniques mars 2014	442.71\$
Solution Zen Média	1 <sup>er</sup> versement site web, hébergement annuel et mise à jour	2 012.06\$
Soudure et usinage St-Pierre	Adapteur camion citerne	118.19\$
Station du Mont Gleason	Escouade Gleason 5-12-19 février 2014 et journée classe neige 31 janvier 2014 (245.47\$ remboursé par St-Rémi-de-Tingwick)	3 976.70\$
Sylvain Turcotte	Frais de transport formation pompier 5-12-19-26 février 2014	76.80\$
Technic S.M.	Réparation ordinateur inspecteur en bâtiment	98.88\$
Télébec	Ligne téléphonique station de	52.15\$

	pompage	
VFD	Entretien camion déneigement	45.27\$
Ville de Kingsey Falls	Entraide incendie 280, chemin du Mont Gleason	269.45\$
Ville de Warwick	Entente de desserte service incendie année 2013	2 518.32\$
XÉROX	Photocopies photocopieur citoyen	79.92\$
XÉROX	Photocopies photocopieur bureau	222.11\$
Salaires	Salaires mars 2014	31 531.11\$
<b>Total</b>		<b>128 775.99\$</b>

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme totale de cent vingt-huit mille sept cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous. (128 775.99\$)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLE D'UNE DOSSIER**

### **Le conseiller Marcel Langlois**

- ☞ Le dossier de la patinoire suit son cours.
- ☞ La CPTAQ a accepté la demande d'exclusion de la zone agricole pour les terrains commerciaux et industriels.
- ☞ Pour la location de la maison du 1272, Chemin Craig ça sera plus tard.

### **Le conseiller Ghislain Gagnon**

- ☞ Le Sentier Les Pieds d'Or a reçu une subvention qui servira pour différents travaux et pour des achats d'équipements.

### **Le conseiller Gaston Simoneau**

- ☞ Une rencontre est prévue avec la Municipalité de Parisville afin d'obtenir de l'information sur l'administration de l'eau pour les agriculteurs.

### **Le maire, Réal Fortin**

- ☞ Compte-rendu de la séance de la MRC d'Arthabaska sujet concernant Tingwick : étude du schéma de couverture de risque, la Station du Mont-Gleason a reçu un montant de 150 000\$ dans le cadre du pacte rural, nouveau fond alliance solidarité et inclusion social pour le Centre-du-Québec, le conseil embauchera un consultant afin de restructurer l'administration de la municipalité et le salaire de certains employés est public et accessible par la loi d'accès à l'information.

### **Le conseiller Guillaume Hinse**

- ☞ Rencontre avec les représentants de l'école pour le fonctionnement d'arrivée et de départ à l'école avec l'aide d'un organisme.

### **Le conseiller Gervais Ouellette**

- ☞ La saison hivernale est presque terminée et M. Ouellette mentionne la bonne participation des employés.

### **La conseillère Suzanne Forestier**

- ☞ Rencontre avec la coordonnatrice de la bibliothèque afin de discuter du réaménagement de la bibliothèque.

## INSPECTEUR EN BÂTIMENT

### **Dérogation mineure : Monsieur Jean-Luc Perreault et Madame Suzanne Lescault**

#### **La résolution numéro 2014-04-119**

Considérant que le lot visé est le 940-6 du Canton de Tingwick, situé dans la zone R-6;

Considérant que les propriétaires désirent régulariser la marge de recul avant suite à un déplacement de son bâtiment principal;

Considérant que le règlement de zonage #2010-310 en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Tingwick prévoit une marge de recul avant de 15 mètres;

Considérant que ce bâtiment possède une marge de recul avant de 14.72 mètres du côté gauche et une marge de recul avant du côté droit du bâtiment de 16.37 mètres;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

- ✓ Qu'il ne manque que 0.28 mètres à la marge de recul avant ;
- ✓ Que la cause de cette non-conformité au règlement de zonage est que la propriété est située dans une courbe du Chemin des Lacs;
- ✓ Que cette demande ne cause aucun préjudice pour le futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente dérogation mineure pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-120**

### **Paiement comité de dérogation mineure : dérogation de Monsieur Jean-Luc Perreault et de Madame Suzanne Lescault**

Il est proposé par le conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu de rembourser la somme de 20\$ aux membres du comité consultatif d'urbanisme présents lors de la rencontre d'étude pour la dérogation mineure de Monsieur Jean-Luc Perreault et de Madame Suzanne Lescault.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2014-04-121**

### **Embauche d'un ingénieur : CPE Tingwick**

Considérant que des cotations ont été demandées à différentes firme d'ingénieur afin de compléter les plans pour l'aménagement d'un CPE;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu d'accepter la cotation de la firme Novaxia au montant de 18 300\$ le tout conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire et à l'approbation des plans par le Ministère de la Famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-122**

### **Avis de motion : Règlement #2014-350 amendant le règlement de lotissement #2010-312 afin de modifier la superficie et les dimensions minimales des lots**

Le conseiller, Ghislain Gagnon donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- ➡ d'ajuster les dispositions relatives aux dimensions et superficies minimales pour une opération cadastrale.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**Résolution adoptant le premier projet du règlement #2014-350 amendant le règlement de lotissement #2010-312 afin de modifier la superficie et les dimensions minimales des lots**  
**La résolution numéro 2014-04-123**

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu d'adopter le projet du règlement #2014-350 amendant le règlement de lotissement #2010-312 afin de modifier la superficie et les dimensions minimales des lots.

Le présent projet de règlement #2014-350 amendant le règlement de lotissement #2010-312 afin de modifier la superficie et les dimensions minimales des lots aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- ➡ d'ajuster les dispositions relatives aux dimensions et superficies minimales pour une opération cadastrale.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 5 mai 2014, à 19h, à l'Hôtel-de-Ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-124**

**M. Gaétan Rheault : demande de prolongation de délai**

Considérant que suite à une plainte, la Municipalité de Tingwick a transmis un avis à M. Gaétan Rheault afin que celui-ci se conforme à l'article 3.22 du règlement de construction numéro 2010-313 concernant la propreté des terrains;

Considérant que M. Rheault demande au conseil un délai supplémentaire afin de se rendre conforme;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de prolonger le délai jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-125**

**Municipalité de Chesterville : service de Guy jr Gauthier : 1 journée semaine de mai à octobre**

Considérant que le conseil désire maximiser leur personnel;

Considérant que la Municipalité de Chesterville a manifesté son besoin en personnel pour l'inspection des fosses septiques de son territoire;

Considérant que ses besoins seraient pour une journée de travail par semaine du mois de mai au mois d'octobre 2014;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Gaston Simoneau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la demande de la Municipalité de Chesterville. Les frais et conditions sont les suivants :

M. Gauthier sera disponible pour la Municipalité de Chesterville le mercredi.

Le taux horaire de M. Gauthier.

4% pour vacances.

La partie payable par l'employeur.

10% d'administration sera ajouté à la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Avis ancien dépanneur enlèvement de la pancarte  
La résolution numéro 2014-04-126**

Considérant que le règlement de zonage numéro 2010-311, chapitre 11, article 11.1 en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Tingwick indique :

*«Toute enseigne doit être enlevée au plus tard 60 jours après la cessation de l'usage ou de la fermeture de l'établissement auquel l'enseigne se réfère»*

Considérant que le «Dépann du village» a cessé ces activités et que la pancarte n'a pas été enlevée;

Considérant que le syndic de faillite qui s'occupe de cette propriété a reçu un avis afin que ceux-ci enlève ladite pancarte;

Considérant qu'à ce jour la pancarte est toujours en place;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmettre un avis par courrier recommandé à l'effet que la pancarte doit être enlevée immédiatement. Si l'avis demeure sans réponse la municipalité serait dans l'obligation de poursuivre les procédures afin d'enlever cette pancarte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-127**

**Modification règlement de zonage suite à l'achat de la caisse institution financière usage non permis dans la zone P-3 : embauche d'un urbaniste**

Considérant que Desjardins exige que la Municipalité de Tingwick n'autorise aucune institution financière dans la zone de l'ancienne caisse pendant une période de 10 ans;

Considérant que le règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Tingwick autorise l'implantation d'institution financière dans la zone P-3;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services d'un urbaniste afin d'interdire les institutions financières dans la zone P-3. Le tout conditionnel à l'acceptation de l'emprunt par le MAMROT et les plans du CPE par le Ministère de la famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Dossier branchement du puits #2 : avenant de BPR : rencontres et demandes explicatives pour le nouveau conseil**

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

**2014-04-128**

**Dossier augmentation de la capacité des étangs aérés : avenant #1 de BPR : révisions des exigences de rejets et validation des calculs du MAMROT**

Considérant que le mandat de BPR consistait à réaliser les plans et devis pour la modification des étangs avec l'ajout d'un système d'aération;

Considérant que BPR a rédigé la demande de CA (autorisation environnementale du Ministère du Développement Durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs) cette demande était incluse au mandat;

Considérant que le Ministère du Développement Durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs et le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ne s'entendent pas sur les objectifs de rejets ainsi que



sur les calculs de débits;

Considérant que lors de la conception, BPR s'est entendu avec le MAMROT et Le MDDEFP pour que l'exigence de rejet à la sortie soit de 1 000 UFC/100 mg coliforme fécaux;

Considérant que lorsque la demande a été déposée le MAMROT a révisé l'exigence de rejet à 500 UFC/100 mg coliforme fécaux;

Considérant l'impact de ce changement pour la municipalité est l'agrandissement des étangs ou d'installer des UV à la sortie (> 200 000\$) pour rencontrer cette nouvelle exigence;

Considérant que suite à cela BPR a discuté avec le MAMROT et ceux-ci ont accepté 1 000 UFC/100 mg coliformes fécaux;

Considérant que ces changements et discussions ont engendré des honoraires additionnels de la part de BPR qui ne pouvait prévoir qu'ils réviseraient à la baisse leurs exigences;

Considérant que BPR a actuellement 869\$ d'engagé dans les correspondances, révisions de calculs et démonstrations pour faire maintenir l'exigence de 1 000 UFC/100 mg coliforme fécaux;

Considérant que le MAMROT remet en questions les calculs de BPR, ceux-ci doivent les rencontrer afin de leur démontrer que leurs calculs sont exacts;

Considérant qu'il faut prévoir un budget de 6 heures supplémentaires, soit un montant de 810\$ pour discuter avec le MAMROT;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte le montant de 869\$ déjà engagé et accepte le budget supplémentaire mais à l'heure pour un maximum de 6 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-129**

**Développement terrain résidentiel parallèle à la rue Beudet : demande à la CPTAQ de refaire la délimitation : embauche d'un urbaniste**

**Le conseiller, Gervais Ouellette mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet et se retire des délibérations.**

Considérant que la délimitation de la zone blanche versus la zone verte dans le secteur de la rue Beudet n'est pas parallèle au projet de lotissement déposé;

Considérant que la délimitation doit être corrigée afin de permettre la construction de résidence des deux côtés de la rue;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche un urbaniste afin de demander une exclusion de la zone agricole à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à la majorité des conseillers.

**Le conseiller, Gervais Ouellette revient à la table des délibérations.**

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2014-04-130**

**Demande de soumission calcium (approximativement 150 000 litres)**

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement et l'épandage de calcium pour approximativement 150 000 litres. Les soumissions devront être reçues avant 11h le vendredi 2 mai

2014. La Municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-131**

**Remboursement frais de cellulaire Messieurs Sébastien Larroza, Sylvain Carignan et Yves Ouellette**

Il est proposé par le conseiller Guillaume Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu qu'une somme de 30\$/mois de contrat soit remise à Messieurs Sébastien Larroza, Sylvain Carignan et Yves Ouellette pour défrayer l'utilisation de leur cellulaire personnel pendant la saison hivernale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-132**

**Suspension des services de BPR infrastructures : diagnostic du réseau pluvial**

Il est proposé par le conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Guillaume Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick informe BPR infrastructures qu'elle suspend ses services concernant le diagnostic du réseau pluvial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-133**

**Aménagement d'un cours d'eau : offre de service Natur'Eau-Lac : prise de mesure, étude hydrologique, conception et préparation des plans, évaluation des coûts : dossier M. Yvan Roy : 5 185\$ (plus les taxes applicables)**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a contacté Aménagements Natur'Eau-Lac afin d'obtenir des services professionnels pour la préparation de plans et devis techniques pour des travaux d'aménagement d'un ruisseau canalisé;

Considérant que le site aménager a fait l'objet d'un premier mandat par la firme Natur'Eau-Lac, dont les conclusions ont été consignées dans le rapport «Proposition d'aménagement au ruisseau de la rue Bord de l'Eau, Tingwick» daté d'octobre 2012;

Considérant que le ruisseau sans nom qui traverse la rue du Bord de l'Eau est canalisé sur une longueur totale de 44 mètres avant son arrivée au lac Trois-Lacs. Cette section se retrouve sous le terrain de M. Yvan Roy, situé au 238, rue du Bord de l'Eau. Un garage sur blocs a été construit au-dessus de cette canalisation, qui aurait été construite il y a plusieurs années, semble inefficace à contenir toute l'eau qui arrive de l'amont en période de crue;

Considérant que la demande de la Municipalité de Tingwick consiste en l'élaboration de propositions d'aménagements pour corriger la problématique de débordement afin d'assurer le libre écoulement de l'eau;

Considérant que l'offre de service d'Aménagement Natur'Eau-Lac consiste à réaliser toutes les étapes de conception du projet d'aménagement qui permettra de remplacer la canalisation existante par une canalisation dimensionnée adéquatement, ainsi que par une section ouverte dans le dernier tronçon avant l'arrivée au lac. Les éléments inclus dans l'offre de service sont :

- ☞ La prise de niveaux précis sur le terrain;
- ☞ Les calculs hydrologiques pour le dimensionnement de la canalisation;
- ☞ La conception et le dimensionnement de l'aménagement de la section ouverte précédent la sortie au lac;
- ☞ La préparation des plans et devis d'aménagement signés et scellés par un ingénieur certifié membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec;
- ☞ L'évaluation des coûts unitaires et des quantités pour les divers éléments de la réalisation des travaux;

Considérant qu'au terme du mandat, la municipalité de Tingwick possèdera tous les éléments techniques requis pour procéder à la réalisation des travaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service proposée par Aménagements Natur'Eau-Lac inc. telle que décrite précédemment pour la somme de 5 185\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2014-04-134**

**Aménagement d'un cours d'eau : offre de service Natur'Eau-Lac : prise de mesure, étude hydrologique, conception et préparation des plans, évaluation des coûts : dossier M. Clément Croteau : 4 680\$ (plus les taxes applicables)**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a contacté Aménagements Natur'Eau-Lac afin d'obtenir des services professionnels pour la préparation de plans et devis techniques pour des travaux d'aménagement d'un ruisseau autrefois canalisé;

Considérant qu'il s'agit d'un tronçon qui était canalisé jusqu'à tout récemment et que suite à une problématique de débordement provoquée par l'obstruction de la canalisation, nous avons procédé à des travaux d'urgence pour détourner l'écoulement de l'eau;

Considérant que ces travaux sont temporaires et doivent être remplacés par un ouvrage permanent qui, désormais, permettra l'écoulement de l'eau à ciel ouvert selon un tracé défini;

Considérant que l'offre de service d'Aménagements Natur'Eau-Lac consiste à réaliser toutes les étapes de conception du projet d'aménagement qui permettra de remplacer la canalisation existante par une voie d'eau à ciel ouvert. Les éléments inclus dans l'offre de service sont :

- ☛ la prise de niveaux précis sur le terrain;
- ☛ les calculs hydrologiques pour le dimensionnement de la canalisation sous la route;
- ☛ la conception et le dimensionnement de l'aménagement de la voie d'eau à ciel ouvert;
- ☛ la préparation des plans et devis d'aménagement signés et scellés par un ingénieur certifié membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec;
- ☛ l'évaluation des coûts unitaires et des quantités pour les divers éléments de la réalisation des travaux, incluant la surveillance de chantier ou la prise en charge de celui-ci par leur équipe.

Considérant qu'au terme du mandat, la municipalité de Tingwick possèdera tous les éléments techniques requis pour procéder à la réalisation des travaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service proposée par Aménagements Natur'Eau-Lac inc. telle que décrite précédemment pour la somme de 4 680\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2014-04-135**

**Natur'Eau-Lac : estimation des coûts d'aménagement du bassin de sédimentation sur la rue Réal-Boutin : 1 070\$ plus frais de CA au MDDEFP : 2 765\$**

Considérant qu'en 2012, Aménagements Natur'Eau-Lac a été mandaté par la municipalité de Tingwick pour préparer les plans et la demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour l'aménagement d'un bassin de sédimentation dans un ruisseau près de la rue du Bord de l'eau;

Considérant que les coûts estimés pour la réalisation de ce projet sont de 1 070\$ plus les taxes applicables;

Considérant que ces coûts représentent uniquement les frais de matériaux et de machinerie, puisque la réalisation des travaux se fera en régie interne par la municipalité, incluant la préparation du chantier et l'installation des mesures de

mitigation exigées dans le certificat d'autorisation;

Considérant que ces travaux exigent un certificat d'autorisation du MDDEFP et que les frais d'étude au ministère sont de 2 765\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les travaux et la demande d'autorisation au MDDEFP. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soit autorisée aux fins des présentes à signer tout document se rapportant à ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ Monsieur Paul-Émile Simoneau et Madame Jeannine Pépin : don d'un défibrillateur;
- ✓ Cadets de l'Air Escadron 834 Lions de Warwick : remerciement suite à l'aide financière remise;
- ✓ Partenaires 12-18 : Madame Mathilde Lemay, responsable des relations publiques du Comité 12-18 de Tingwick a été invitée à titre de conférencière lors du la 20<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec;
- ✓ Monsieur Denis Lemelin, syndicat des travailleurs et travailleuses des postes : remerciement suite à l'appui de la municipalité;
- ✓ Commission de protection du territoire agricole du Québec : décision favorable à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 506 à des fins commerciales et industrielles;
- ✓ MRC d'Arthabaska : consultation sur le projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, ayant trait à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Hélène-de-Chester;
- ✓ Garde Paroissiale St-Patrice de Tingwick : invitation à son 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

## **ADMINISTRATION**

**2014-04-136**

### **Embauche coordonnateur et animateurs camp de jour 2014**

Considérant que la municipalité de Tingwick a offert les emplois pour le camp de jour 2014 aux mêmes employés ayant occupé ces fonctions l'an passé;

Considérant qu'ils ont tous répondu par l'affirmative;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche à titre de coordonnatrice Madame Danielle Prince et à titre d'animateur et d'animatrices Mesdames Lorianne Boucher, Anny Tardif et Monsieur Jacques-Olivier Laliberté. Les conditions salariales seront décrites dans une entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-137**

### **Correction de la résolution numéro 2014-03-100 : entente avec SOS Technologies pour une période de 36, 48 ou 60 mois**

Considérant que dans sa résolution numéro 2014-03-100 la municipalité de Tingwick acceptait de renouveler son entente avec la compagnie SOS Technologies pour l'entretien de son appareil d'oxygène;

Considérant que dans la résolution la municipalité ne mentionnait pas le nombre de mois qui serait prévu dans l'entente;

Considérant que SOS Technologies gèle ses frais sur 36, 48 ou 60 mois;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son entente avec SOS Technologies pour une période de 60 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Remerciement à M. Paul-Émile Simoneau : don d'un défibrillateur  
La résolution numéro 2014-04-138**

Considérant que M. Paul-Émile Simoneau et Mme Jeannine Pépin ont fait don d'un défibrillateur à la Municipalité de Tingwick;

Considérant que le défibrillateur sera disponible dans le poste de commandement du service de sécurité incendie de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick par le biais de cette résolution remercie M. Simoneau et Mme Pépin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-139**

**Don d'un volume du 150<sup>e</sup> à la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a remis un volume du 150<sup>e</sup> à Mme Renée Beauregard de la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région afin de promouvoir les activités touristiques de Tingwick;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d'approuver ce don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-140**

**Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2014 qui se tiendra du 5 au 11 mai**

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroulera du 5 au 11 mai et que le slogan «Prendre une pause, ça du bon!» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- ✓ en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- ✓ en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- ✓ en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité de Tingwick et invite tous les citoyens et les citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes- approbation de la liste des propriétés transmise à la MRC d'Arthabaska  
La résolution numéro 2014-04-141**

Attendu la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, à certains propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2013;

Attendu que ces propriétaires n'ont pas pris d'entente de paiement et non pas remboursé les sommes dû;

Attendu que selon la procédure prescrite par la loi pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

Attendu que 6 propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

1. Nom : M. Christian Porter, adresse : 45, Chemin Craig à Tingwick, lot : P-550 du cadastre du Canton de Tingwick, somme totale des taxes municipales et scolaires : 1 158.58\$
2. Nom : M. Michael Williams, adresse : 740, Chemin de Warwick à Tingwick, lots : 163 et 260 du Canton de Tingwick, somme totale des taxes municipales et scolaires : 4 933.11\$
3. Nom : M. Luc Henrichon, adresse : 1317, rue Sainte-Marie à Tingwick, lot : P-503 du Canton de Tingwick, somme totale des taxes municipales et scolaires : 3 311.96\$
4. Nom : M. Steve Boutin, adresse : 1188, rue St-Joseph à Tingwick, lots : P-374 et P-375 du Canton de Tingwick, somme totale des taxes municipales et scolaires : 1 722.81\$
5. Nom : MM. Maxime et Billy-Joe Martel, adresse : 1251, rue St-Joseph à Tingwick, lot : P-490 du Canton de Tingwick, somme totale des taxes municipales et scolaires : 1 371.47\$
6. Nom : M. Bernard Ling, adresse : 720, rang 3 à Tingwick, lot : P-236 du Canton de Tingwick, somme totale des taxes municipales et scolaires : 2 135.98\$

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Guillaume Hinse, il est résolu :

- ➡ Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les 6 propriétés ci-dessus mentionnées pour les dossiers transmis à la MRC d'Arthabaska le 7 mars 2014;
- ➡ Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick désigne le maire, Réal Fortin à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu le jeudi 12 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-142**

**Signature d'un protocole d'entente avec la FADOQ-Région Centre-du-Québec : projet de téléconférence «Clic sur les aînés» programme d'achat et d'installation d'un projecteur dans la salle du conseil**

Considérant que le projet «Clic sur les aînés» a comme objectif de fournir aux personnes âgées des outils pratiques, novateurs et bien adaptés à la clientèle afin qu'elles puissent demeurer actives, autonomes, fonctionnelles dans leur

communauté, et cela, le plus agréablement et le plus longtemps possible;

Considérant que dans sa globalité, le projet vise à créer un environnement informatique accessible afin d'offrir des opportunités de formation informatiques et autres ainsi que différents types d'activités culturelles et de loisir;

Considérant que pour ce faire, la FADOQ propose la mise sur pied d'un réseau d'information et de formation continue par téléconférence. Ce réseau permettrait, à coût moindre, d'offrir des formations et de l'information aux régions éloignées des villes centres. De même, il permettra d'assurer un suivi et un soutien assidu aux bénévoles, aux formateurs bénévoles et aux marraines et parrains bénévoles impliqués dans leur communauté;

Considérant que la subvention permet à la FADOQ d'investir dans de l'équipement technologique performant afin d'offrir cette qualité d'enseignement;

Considérant que la FADOQ-Région Centre-du-Québec compte équiper gratuitement la FADOQ de Tingwick d'un ordinateur portable, d'un canon projecteur et d'une toile de projection;

Considérant qu'il n'y a aucun accès à internet au local de la FADOQ;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte que les équipements soient installés dans la salle du conseil et que la directrice-générale, Chantale Ramsay soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2014-04-143**

#### **Félicitations à la patrouille de ski du Mont-Gleason la meilleure au Québec**

Considérant que la patrouille de ski du Mont-Gleason a été choisie la meilleure patrouille au Québec;

Considérant que c'est un honneur pour la région et surtout pour la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de féliciter la patrouille du Mont-Gleason par le biais de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2014-04-144**

#### **Participation de la directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec : 11, 12, et 13 juin à Québec : 499\$ plus taxes**

Considérant que l'entente salariale de la directrice générale prévoit la participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 11, 12 et 13 juin à Québec. Les coûts d'inscription sont de l'ordre de 499\$ plus les taxes applicables et les frais inhérents seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2014-04-145**

#### **Avis de motion : Règlement numéro 2014-348 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal de Tingwick**

La conseillère, Suzanne Forestier donne un avis qu'à une séance subséquente il sera adopté le règlement numéro 2014-348 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal de Tingwick.

L'objet de ce règlement est de baliser les périodes de questions lors des séances du conseil municipal de Tingwick.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que le dépôt du projet de règlement aux membres du conseil conformément à la Loi.

**Permission d'installation d'une pancarte coin rues St-Joseph et Ste-Marie du 25 juin au 15 août 2014 : Le Club Tingwick  
La résolution numéro 2014-04-146**

Considérant que la Municipalité de Tingwick offre la possibilité aux organismes de son territoire d'afficher leurs activités sur un panneau situé au coin des rues St-Joseph et Ste-Marie;

Considérant que la politique d'affichage permet l'installation de la pancarte faisant la promotion de l'activité un maximum de deux semaines avant la tenue de l'évènement;

Considérant que Le Club Tingwick présentera cette année sa 25<sup>e</sup> édition du rodéo mécanique et demande à la Municipalité de Tingwick une plus grande période d'affichage;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d'autoriser le Club Tingwick l'affichage de sa publicité pour la 25<sup>e</sup> édition du rodéo mécanique du 25 juin au 15 août 2014 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-147**

**Contrat avec Le Club Tingwick : Rodéo mécanique 2014 : location terrain**

Considérant que le rodéo mécanique 2014 se tiendra exclusivement sur le terrain de l'OTJ de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick loue au Club Tingwick la salle ainsi que le terrain de l'OTJ pour la somme de 45\$ tel que prévu selon la politique de location de salle pour les organismes. Que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay sont autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick ledit contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-148**

**Avis de motion : Règlement #2014-349 amendant le règlement #2012-331 relatif à l'administration et à la gestion des évènements spéciaux**

Le conseiller, Gervais Ouellette donne un avis qu'à une séance subséquente il sera adopté le règlement numéro 2014-349 amendant le règlement #2012-331 relatif à l'administration et à la gestion des évènements spéciaux.

L'objet de ce règlement est d'amender le règlement #2012-331 relatif à l'administration et à la gestion des évènements spéciaux afin d'appliquer le règlement sur la réalité vécue en 2014.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que le dépôt du projet de règlement aux membres du conseil conformément à la Loi.

**2014-04-149**

**Signature nouvelle convention avec Desjardins : frais de service 2014**

Considérant que Desjardins avise qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 des ajustements aux frais d'utilisation de service pourraient être applicables à la Municipalité de



Tingwick;

Considérant qu'après information auprès du responsable chez Desjardins du compte de la municipalité celui-ci nous informe que pour Tingwick les frais demeureront les mêmes mais qu'il y aurait lieu de signer tout de même cette convention;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soit autorisée aux fins des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick ladite convention à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-150**

**Services Techniques Incendies Provincial inc. : offre de service : essai annuel sur pompe incendie, pompes portatives, échelles portatives et appareils respiratoires**

Considérant que certains équipements du service de sécurité incendie doivent être inspectés annuellement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les fournisseurs suivants effectuent les inspections suivantes:

**Services Techniques Incendies Provincial inc.**

Test-Autopompe 350\$/camion (2)  
Test pompe portative 50\$/pompe (2)  
Test échelle portative 40\$/échelle (4)

**Protection Incendie CFS Itée**

Bancs d'essai sur appareils respiratoires 44.50\$ par appareil

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-151**

**Renouvellement adhésion au Carrefour action municipale et famille : 81.06\$**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2014 pour la somme de 81.06\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-152**

**Avis de motion : Règlement #2014-351 modifiant le règlement #2013-347 décrétant un emprunt de 425 000\$ pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance dans un bâtiment existant**

Le conseiller, Guillaume Hinse donne un avis qu'à une séance subséquente il sera adopté le règlement numéro 2014-351 modifiant le règlement #2013-347 décrétant un emprunt de 425 000\$ pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance dans un bâtiment existant.

L'objet de ce règlement est d'ajouter le présent article : «Article 5.1 : Le cas échéant, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.»

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que le dépôt du projet de règlement aux membres du conseil conformément à la Loi

**Achat bancs (2) pour comptoir salle, tire-bouchon mural et tiroir caisse  
La résolution numéro 2014-04-153**

Il est proposé par le conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu de se procurer deux bancs pour comptoir, un tire-bouchon mural et un tiroir caisse pour la salle paroissiale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-154 Correction de la résolution numéro 2014-03-078 : location terre au 1272, Chemin Craig : enlever boisé**

Il est proposé par le conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que le boisé soit retiré de l'offre de location de la terre située au 1272, Chemin Craig et de modifier la résolution numéro 2014-03-078.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-155 Don de 0.34\$ X 500 (nombre de sacs acheté l'an passé) = 170\$ au Comité 12-18 : journée du compost**

Considérant que la Municipalité de Tingwick s'est procurée l'an passé 500 sacs pour ensacher le compost au coût de 0.34\$/sac;

Considérant qu'après discussion avec les représentants du Comité 12-18 ceux-ci acceptent de participer à la journée du compost;

Considérant que les gens seront invités à apporter leur contenant pour recueillir leur compost et que la Municipalité de Tingwick n'effectuera pas l'achat de sac;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu de remettre la somme de 170\$ au Comité 12-18 à titre de remerciement pour cette participation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-156 Cocktail-bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska : 100\$/billet : mercredi le 7 mai à 18h**

Considérant que la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska invite la Municipalité de Tingwick à participer à son 30<sup>e</sup> cocktail bénéfice au coût de 100\$/billet;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick ne participe pas à ce cocktail bénéfice étant donné que Tingwick participe déjà financièrement à la Fondation par le biais de sa quote-part à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-157 Campagne de financement 2014 : Association de Paralyse Cérébrale Régions Mauricie et Centre-du-Québec**

Considérant que l'Association de Paralyse Cérébrale Régions Mauricie et Centre-du-Québec demande la participation de la Municipalité de Tingwick à sa campagne de financement 2014;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Guillaume Hinse, il est résolu d'informer l'Association de Paralyse Cérébrale Régions Mauricie et Centre-du-Québec que la Municipalité de Tingwick ne participera pas à leur campagne de financement 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-158 Affiche Sentier Les Pieds d'Or : Fédération de marche : 60\$**

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick effectue l'achat de pancartes indicatives exigées par la Fédération de marche au coût de 60\$ pour le Sentier Les Pieds d'Or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Service de première ligne : service juridique : Caza, Marceau et Soucy Boudreau : 400\$**

**La résolution numéro 2014-04-159**

Considérant que Caza, Marceau et Soucy Boudreau offre à la Municipalité de Tingwick des services juridiques de première ligne pour la somme de 400\$ par année;

Considérant que ces services comprennent :

- ☞ Consultations verbales avec le maire et avec la directrice générale;
- ☞ Lecture des procès-verbaux des séances du conseil, à l'exception des règlements;
- ☞ Consultations verbales avec le président d'élection le jour du scrutin électoral, général ou partiel.

Considérant que si les services de Caza, Marceau et Soucy Boudreau sont retenus pour la rédaction d'une opinion juridique, le taux horaire sera de 140\$ l'heure;

Considérant qu'il ne facture pas pour le temps passé sur la route;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre faite par Caza, Marceau et Soucy Boudreau pour la somme de 400\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-160**

**Journées de la culture : 26, 27 et 28 septembre : proposition**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Langlois, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick organise des activités lors des journées de la culture qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-161**

**Schéma couverture de risque : nomination des représentants de Tingwick et recommandation quant à la formation des sous-comités consultatifs**

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska est en vigueur depuis le 23 mars 2009;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), le schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

Considérant que la MRC d'Arthabaska désire amorcer le démarrage du processus de révision de son schéma de couverture de risques;

Considérant le démarrage du travail se fera par des comités regroupant les municipalités collaborant au sein d'un même secteur de desserte;

Considérant que la MRC d'Arthabaska par le biais de sa résolution numéro 2014-03-17973 demande à chaque municipalité de nommer par résolution leurs représentants au sein de ces comités;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Gaston Simoneau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick nomme la directrice générale, Chantale Ramsay, le directeur du service de sécurité

incendie, Marc Ouellette et le maire, Réal Fortin ou le conseiller Guillaume Hinse à titre de représentants, mentionne à la MRC d'Arthabaska que les comités devraient être formés de municipalités qui doivent transiger ou travailler ensemble. Pour Tingwick le comité devrait être formé des municipalités suivantes :

Ville de Kingsey Falls (entraide)  
Ville de Warwick (entraide et desserte)  
Municipalité de Chesterville (entraide)  
Ville d'Asbestos (entraide et desserte)  
Municipalité de St-Rémi-de-Tingwick (desserte)  
Municipalité de Notre-Dame de Ham (entraide)  
Ville de Danville (entraide)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-162                    Passage du défi du Centre-du-Québec le 21 juin 2014 : Vélo Québec : demandes**

Considérant que le défi du Centre-du-Québec organisé par Vélo Québec passera sur le territoire de la Municipalité de Tingwick le 21 juin prochain;

Considérant que ceux-ci demandent à la Municipalité de Tingwick de leur rendre accessible une halte-toilette, un abri en cas de forte pluie et les services de notre sécurité incendie pour la circulation en cas de besoin;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte les demandes faites par Vélo Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-163                    L'Envol des passionnés : 17 mai 2014 : randonnée à vélo : autorisation de parcours**

Considérant que pour une cinquième année consécutive une randonnée à vélo est organisée (L'envol des passionnés) afin de recueillir des fonds pour la Maison des jeunes de Kingsey Falls;

Considérant que cette randonnée passera sur le territoire de la Municipalité de Tingwick le 17 mai prochain;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte le parcours présenté et offre l'accessibilité des toilettes, d'un abri en cas de forte pluie et des services de notre sécurité incendie pour la circulation en cas de besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2014-04-164                    Souper bénéfice : Parc Marie-Victorin : homard à volonté : 24 mai : 125\$ billet ou table de 8 personnes à 900\$**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 2 billets pour le souper bénéfice au profit du Parc Marie-Victorin pour la somme de 125\$ par billet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des citoyens posent des questions sur les sujets suivants : nombre de séances en mars 2014, quand l'annonce de l'offre de location de la terre dans le rassembleur

a été publiée, mode de facturation pour la fourniture d'eau potable, problème d'excrément de chien dans le village, remerciement à Monsieur le maire pour les comptes-rendus des séances de la MRC d'Arthabaska, poubelles supplémentaires à la salle paroissiale et programme table hors foyer.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**  
**La résolution numéro 2014-04-165**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la présente séance soit levée. (21h)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

---

**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**Réal Fortin**  
**Maire**

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros :2014-04-115, 2014-04-118, 2014-04-120, 2014-04-121, 2014-04-127, 2014-04-128, 2014-04-129, 2014-04-130, 2014-04-131, 2014-04-133, 2014-04-134, 2014-04-135, 2014-04-136, 2014-04-137, 2014-04-139, 2014-04-144, 2014-04-150, 2014-04-151, 2014-04-153, 2014-04-155, 2014-04-158, 2014-04-159, 2014-04-162, 2014-04-163 et 2014-04-164.**

---

**Chantale Ramsay, g.m.a.**  
**Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

---

**Réal Fortin, maire**

%%